



**Rapport en vertu de la Loi sur la lutte contre
le travail forcé dans les chaînes
d'approvisionnement**

**Pour l'année financière se terminant au 31 décembre 2023
Clarins Canada Inc.**

Table des matières

- Introduction
- Structure, activité et chaînes d’approvisionnement
- Politiques et processus de diligence
- Risque de travail forcé ou de travail des enfants
- Mesures prises pour remédier à la perte de revenus
- Formations
- Évaluation de l’efficacité

INTRODUCTION

Le présent rapport a été préparé conformément au paragraphe 11(2) de la Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d’approvisionnement, L.C., 2023, c.9 (la “Loi”) et a été préparé au nom de Clarins Canada Inc. Comme l’exige la Loi, ce rapport est adressé au Ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile et résume les mesures que nous avons prises au cours de l’exercice financier se terminant le 31 décembre 2023, afin de prévenir et réduire le risque que le travail forcé ou le travail des enfants soit utilisé à n’importe quelle étape de la production de biens au Canada ou de biens importés au Canada par Clarins Canada Inc. Lorsqu’elles sont utilisées dans le présent rapport, les expressions « travail forcé » et « travail des enfants » ont le sens qui leur est conféré par la Loi.

STRUCTURE, ACTIVITÉS ET CHAÎNES D’APPROVISIONNEMENT

Structure

Le Groupe Clarins est une entreprise familiale française, un leader du soin et du maquillage d'origine naturelle animée par un esprit entrepreneurial et une quête d’innovation permanente que nous mettons au service d’une beauté responsable, partout dans le monde. Le Groupe a son siège social au 12 avenue de la Porte des Ternes, à Paris, en France. Clarins Canada Inc. est une filiale du Groupe Clarins. Le Groupe fonctionne comme une entreprise mondiale, reproduite au niveau régional et local. La structure de gouvernance du Groupe Clarins maintient une entreprise mondiale cohérente basée sur de solides principes éthiques. L’entreprise est fondée sur des valeurs qui orientent nos actions au quotidien. Ces valeurs cardinales forment le socle de notre vision d’un développement responsable et nous imposent des engagements forts.

Activités

Le Groupe Clarins est présent dans plus de 150 pays et a 28 filiales à travers le monde. Les filiales, dont celle au Canada, sont des sociétés juridiques qui appartiennent à Clarins. Elles sont implantées dans le monde entier pour représenter Clarins et distribuer nos produits. Proches de nos consommateurs, elles sont expertes sur leurs marchés. Elles mettent en œuvre localement les projets et les stratégies de marque de l’entreprise en les adaptant aux spécificités du marché local.

Clarins Canada Inc. distribue des produits de beauté aux détaillants dans toutes les provinces du Canada et emploie environ 230 personnes à travers le pays dans différents rôles et fonctions, notamment les ventes, le marketing, les opérations et la gestion. Nous opérons également un spa et vendons nos produits sur notre site web.

Chaînes d'approvisionnement :

Clarins Canada Inc. bénéficie du modèle de production intégré du Groupe Clarins. Le site de Pontoise (France) abrite le département de recherche et développement (R&D) et notre unité de production. C'est actuellement le seul site de production Clarins au monde. Tous nos produits de soin et la majorité de notre ligne de maquillage y sont conçus et fabriqués. Depuis 1984, nos plantes sont livrées sur le site pour être incorporées dans nos produits au cours du processus de fabrication.

L'usine est supervisée par Clarins Opérations, qui intervient de la conception à la distribution des produits dans les points de vente. Le Groupe Clarins s'appuie à la fois sur des fournisseurs directs et indirects du monde entier pour les matières premières. Pour cette raison, l'approvisionnement de chaque ingrédient est hors du champ d'application de ce rapport.

Clarins Canada Inc. travaille avec des fournisseurs pour d'autres produits et services. Par exemple, cela inclut les fournisseurs de personnel temporaire et de matériaux de marketing local en magasin.

POLITIQUES ET PROCESSUS DE DILIGENCE

Le groupe a élaboré et mis en œuvre des politiques et des processus de diligence raisonnable pour déterminer, traiter et interdire le recours au travail forcé et/ou au travail des enfants dans les activités et les chaînes d'approvisionnement de l'organisation.

Les valeurs du Groupe vécues au quotidien par tous les collaborateurs sont des valeurs simples et authentiques. Elles sont au cœur d'une culture d'entreprise qui fixe les grands principes d'une approche éthique en tant que société, employeur et entreprise citoyenne. Rendre la vie plus belle, transmettre un monde plus beau, c'est la mission du Groupe Clarins.

Le Groupe Clarins a mis en place une charte d'éthique qui s'inspire des principes de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, des Principes du Pacte Mondial et des principes directeurs de L'OCDE.

Le Groupe Clarins s'engage dans une politique de ressources humaines équitable, conforme aux lois, qui promeut la diversité des talents, veille à la santé et à la sécurité au travail de tous ses collaborateurs et respecte la vie privée.

Le Groupe Clarins engage l'ensemble de ses partenaires à respecter les standards éthiques les plus élevés dans l'ensemble de leur activité, dans le respect des exigences légales sociales, respect des droits de l'Homme et des conditions de travail, exigences environnementales et conduite des affaires. Le Groupe met à leur disposition la Charte Éthique et l'ensemble des codes de conduites et procédures internes les concernant.

Le Groupe a mis en place la Charte des fournisseurs en 2023. La charte stipule que nous attendons de nos fournisseurs qu'ils mènent leurs activités de manière à respecter, au minimum, leurs obligations fondamentales en matière de droits de l'Homme, de droit du travail, de droit de l'environnement et de lutte contre la corruption. En intégrant les dix principes du Pacte Mondial des Nations Unies dans notre Charte d'approvisionnement responsable, nous ne demandons pas seulement aux fournisseurs de s'acquitter de leurs obligations fondamentales envers les personnes et la planète, mais nous posons également les jalons de notre succès à long terme.

DROITS DE L'HOMME

- 1- SOUTENIR ET PROMOUVOIR la protection des droits de l'Homme universellement reconnus
- 2- S'ASSURER que les fournisseurs ne sont pas complices de violations des droits de l'Homme

TRAVAIL

- 3- RESPECTER la liberté d'association et reconnaître le droit à la négociation collective
- 4- ERADIQUER toutes les formes de travail forcé et obligatoire
- 5- SOUTENIR l'abolition effective du travail des enfants
- 6- ELIMINER la discrimination en matière d'emploi et profession

ENVIRONNEMENT

- 7- SOUTENIR une approche préventive à l'égard des défis environnementaux
- 8- ENTREPRENDRE des initiatives de promotion de la responsabilité environnementale
- 9- ENCOURAGER le développement et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement

LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

- 10- LUTTER CONTRE la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion et les pots-de-vin

Le Groupe transmet notamment la Charte éthique, le Code de conduite anti-corruption et la Charte fournisseur et attend de ses partenaires transparence et sincérité dans le respect des principes établis dans ces différents documents. Les fournisseurs doivent exiger de leur propres fournisseurs et sous-traitants qu'ils respectent les normes et les pratiques détaillées dans la Charte fournisseur.

Socialement responsable, Le Groupe Clarins est engagé auprès des partenaires et communautés avec lesquelles il développe son activité : lutte contre le travail forcé, le travail des enfants, le harcèlement, la discrimination, promotion du travail décent, émancipation des femmes, liberté syndicale, l'hygiène et la sécurité.

Entreprise citoyenne ouverte sur le monde, le Groupe Clarins soutient des projets qui sont en phase avec ses priorités sociétales : la cause de l'enfance, la recherche médicale, la biodiversité et l'environnement. Le Groupe coopère auprès de nombreuses organisations non gouvernementales et humanitaires.

Nous encourageons nos principaux fournisseurs, classés en fonction de la valeur de leurs dépenses, à répondre à une enquête EcoVadis. L'enquête EcoVadis évalue les fournisseurs en fonction d'un large éventail de systèmes de gestion non financiers, dont les suivants l'environnement, le travail et les droits de l'homme, l'éthique et l'approvisionnement durable. Nous construisons relations durables et travaillons en étroite collaboration avec nos partenaires et fournisseurs pour nous assurer qu'ils respectent les valeurs de Clarins.

Cette année, nous avons encore progressé dans notre démarche pour obtenir la certification B Corp d'ici 2024. Depuis sa création, Clarins est porté par ses valeurs de respect de l'environnement et est convaincu de l'importance du Développement Durable. Nous nous sommes donc fixé l'objectif ambitieux d'obtenir la certification B Corp. La certification B Corp mesure les impacts positifs des entreprises sur leur écosystème dans 5 domaines : Gouvernance, Personnes, Communauté, Environnement et Clients. Elle nous permettra de valoriser nos engagements actuels et de renforcer notre démarche de progrès continu au sein du Groupe.

L'agence de recrutement avec laquelle nous travaillons est digne de confiance. Nous procédons à des vérifications pour comprendre ce que les travailleurs seront payés en comprenant parfaitement la répartition des marges des agences. Cela nous permet de garantir un taux de rémunération équitable à tous ceux qui travaillent pour nous.

RISQUE DE TRAVAIL FORCÉ OU DE TRAVAIL DES ENFANTS

Aucun incident de travail forcé ou obligatoire, ni de travail des enfants, n'a été identifié.

MESURES PRISES POUR REMÉDIER À LA PERTE DE REVENUS

Jusqu'à maintenant, il n'y a eu aucun cas de perte de revenus pour les familles vulnérables engendrées par des mesures prises pour éliminer le travail forcé ou le travail des enfants.

FORMATIONS

Tous les collaborateurs doivent prendre connaissance et signer notre Charte éthique et notre Code de conduite anti-corruption. De plus, tous les collaborateurs qui effectuent des achats pour le compte de Clarins doivent suivre une formation obligatoire sur les Achats responsables. Cette formation en ligne sur notre plateforme interne donne toutes les clés, stratégiques et opérationnelles, pour faire des achats chez Clarins. On y explique ce qu'est l'approvisionnement responsable, pourquoi c'est un levier important de notre stratégie RSE, comment le mettre en œuvre au sein de nos entreprises et comment utiliser les outils appropriés pour mieux gérer nos relations avec nos partenaires.

ÉVALUATION DE L'EFFICACITÉ

Les collaborateurs peuvent contacter leur gestionnaire, leur directeur des ressources humaines, notre directrice générale ou encore rapporter tout soupçon ou manquement de façon anonyme et confidentielle par notre dispositif d'alerte professionnelle.

Un audit interne sur nos fournisseurs a été menées par notre bureau à Paris. Cet audit a entre autres vérifié qu'il n'y avait pas de travail forcé ni de travail fait par les enfants chez nos fournisseurs.

Conformément aux exigences de la Loi, et en particulier de son article 11, j'atteste que j'ai examiné les renseignements contenus dans le rapport pour l'entité ou les entités énumérées ci-dessus. À ma connaissance, et après avoir exercé une diligence raisonnable, je confirme que les renseignements contenus dans le rapport sont vrais, exacts et complets à tous les égards importants aux fins de l'application de la Loi, pour l'année de déclaration susmentionnée. »

Lynne Hanna
Directrice, Générale, Clarins Canada Inc.
6 juin 2024



« J'ai le pouvoir de lier "Clarins Canada Inc." »